



La coopération transfrontalière un levier potentiel des réconciliations interethniques en ex-Yougoslavie ? Une approche critique.

Cyril Blondel



Édition électronique

URL : <http://cybergeo.revues.org/25881>
ISSN : 1278-3366

Éditeur

UMR 8504 Géographie-cités

Ce document vous est offert par Université
François-Rabelais de Tours



Référence électronique

Cyril Blondel, « La coopération transfrontalière un levier potentiel des réconciliations interethniques en ex-Yougoslavie ? Une approche critique. », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Politique, Culture, Représentations, document 641, mis en ligne le 13 avril 2013, consulté le 06 décembre 2016. URL : <http://cybergeo.revues.org/25881> ; DOI : 10.4000/cybergeo.25881

Ce document a été généré automatiquement le 6 décembre 2016.

© CNRS-UMR Géographie-cités 8504

La coopération transfrontalière un levier potentiel des réconciliations interethniques en ex-Yougoslavie ? Une approche critique.

Cyril Blondel

Introduction

- 1 Si l'Europe est historiquement un territoire complexe et fragmenté aux divisions politiques importantes et aux frontières changeantes, l'ex-Yougoslavie est une des régions européennes qui a le plus illustré l'actualité de ce constat ces vingt dernières années. Souvent contestée et questionnée pendant le vingtième siècle, la cohabitation au sein d'un même État de différents groupes ethniques slaves (dont la diversité résulte principalement de leurs histoires propres pendant les occupations ottomane et austro-hongroise) a volé en éclat aux débuts des années 1990.
- 2 La désintégration de la Yougoslavie est un phénomène complexe à expliquer et ne peut être réduite à une seule cause. Pour Dejan Jovic (2001), c'est tout autant dans les facteurs objectifs que dans la perception et la mobilisation de ces derniers par les acteurs politiques locaux que réside sa compréhension. Selon lui, le plus important de ces facteurs reste la crise économique et politique des années 1980, qui aurait renforcé le seul contre-modèle reconnu jusqu'alors : le(s) nationalisme(s). Une crise qu'il préconise de replacer dans le contexte politique intérieur et extérieur : la mort de Tito, la fin de la guerre froide, l'émergence de Milošević et les attermolements internationaux. Bien que tardive, l'intervention de la communauté internationale (et principalement de l'ONU et de l'OTAN) a finalement permis l'arrêt des conflits et la pacification de la région notamment par son soutien à la réémergence de l'État de droit¹. Mais les différents plans de paix successifs ont également conduit à la cristallisation et à l'institutionnalisation des

politiques d'homogénéisation ethnique menées dans les années 1990, en entretenant l'illusion de nations, de régions et de quartiers supposés stables car ethniquement homogènes. En prônant par exemple des solutions institutionnalisant la représentation des minorités ethniques dans les gouvernements nationaux et locaux, la communauté internationale a contribué à figer la situation des rapports interethniques et à bloquer les réconciliations² sans réussir une pacification de la région (Bieber, 2003 ; Simonsen, 2005).

- 3 Impuissante collectivement pendant les conflits, l'Union européenne (UE) a, au tournant du siècle, repris en grande partie les rôles du maintien de la paix³, et de la transformation démocratique en proposant à chacun des pays de la région une perspective européenne individualisée dans le cadre d'Accords de Stabilisation et d'Association (ASA). Depuis 2007, la Commission a recentré la politique européenne de préadhésion autour de deux volets principaux : 1/ l'aide à la transition et le renforcement des institutions ; 2/ la coopération transfrontalière⁴. Ces deux volets de l'Instrument d'Aide de Pré-adhésion (IAP) sont les seuls qui concernent l'ensemble des pays de la région.
- 4 La question que nous posons dans cet article est la suivante : y'a-t-il un lien entre coopération transfrontalière et réconciliations interethniques ? Dans un premier temps, l'évolution des relations entre UE et pays d'ex-Yougoslavie ces vingt dernières années permet de comprendre l'objectif visé par l'Union européenne dans cette région à travers le soutien à la coopération interétatique. Ensuite, nous développerons une approche compréhensive afin de déconstruire le lien État/nation dans cette région. Puis, nous précisons le positionnement théorique nécessaire à l'hypothèse que la coopération transfrontalière peut influencer les réconciliations interethniques. Seront ainsi mobilisés des éléments de théories critiques et du constructivisme. Enfin, nous nous pencherons sur les positions conceptuelles et les implications d'une telle hypothèse afin de défendre une approche qui part du territoire transfrontalier pour mieux comprendre et souligner les enjeux de l'évolution des interactions et des représentations socio-spatiales dans le contexte post-yougoslave.

La place de la coopération transfrontalière dans la politique européenne en ex-Yougoslavie : d'une position contradictoire à un pilier de la préadhésion

- 5 Si les premiers temps de la guerre en ex-Yougoslavie (principalement en Croatie et en Bosnie-Herzégovine) n'ont fait que « *confronter l'UE à son impuissance collective* » et rappeler le primat de l'OTAN dans la résolution des conflits, l'intervention – certes tardive – au Kosovo⁵ et surtout la « *logique préventive d'intervention précoce* » en Macédoine ont contribué à limiter le nombre de victimes et ont restauré la crédibilité européenne sur le plan de la sécurité au niveau international (Rupnik, 2007). D'un point de vue minimaliste, l'intervention européenne, dont l'objectif visé n'était que la « *limitation des dégâts* », pour éviter que le conflit ne s'étende au-delà de l'ex-Yougoslavie, constitue un demi-succès. Si on est plus exigeant, les atermoiements européens face aux conflits croate et bosnien peuvent être perçus comme de véritables échecs, l'UE s'étant retrouvée incapable de faire respecter deux de ses « *principes fondateurs* » : « *la répudiation du recours à la force pour résoudre des conflits et des projets de purification ethnique* » (Rupnik, 2007).
- 6 Ainsi, c'est davantage dans la reconstruction post-conflit au début des années 2000 que l'Union européenne est devenue l'acteur international incontournable de la région

(directement et par le biais de canaux plus larges tels que le Conseil de l'Europe et l'OSCE – Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe). Pour cela, l'Union a agi à deux niveaux : régional tout d'abord en soutenant la coopération entre les pays des Balkans occidentaux ; bilatéral ensuite en proposant à chacun des pays de la région une intégration personnalisée à l'UE. Ainsi, en juin 1999, le Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est est adopté à Cologne par l'ensemble des membres de l'UE, les pays non-européens du G8, la Norvège et les États de la région au sens large⁶. Ce pacte est alors reconnu comme un élément susceptible de favoriser « *un approfondissement de la démocratie, la prospérité économique, la stabilité et la coopération régionale* »⁷ (Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est, 1999), ainsi que le respect des droits de l'Homme et des minorités, et le retour des réfugiés. La même année, la Commission européenne propose aux pays de l'ex-Yougoslavie de signer des Accords de Stabilisation et d'Association (ASA). La logique est différente : en proposant des accords bilatéraux, l'UE prend acte de l'hétérogénéité des niveaux de développement des pays de la région et pousse chacun des États à atteindre individuellement les conditions posées à leur intégration (mise aux normes démocratiques, passage à l'économie de marché...). Mais la Commission n'oublie pas pour autant la coopération interétatique en posant comme condition à la ratification et à l'entrée en vigueur d'un ASA la signature préalable d'une convention de coopération avec un voisin balkanique. En 2000, le futur élargissement de l'Union à l'ensemble des pays de l'ex-Yougoslavie est acté quand l'UE leur octroie le nouveau statut de « *candidat potentiel* » au Conseil européen de Feira en Juin 2000, perspective réaffirmée par la suite régulièrement⁸.

- 7 Derrière la promesse de l'intégration, c'est bien la reprise du dialogue interethnique qui est visée, car l'UE la perçoit comme la condition *sine qua non* du maintien de la paix dans la région. Pour cela, l'Union fait de la réconciliation aux niveaux inter- et intra-étatique un « *impératif* », une « *priorité de la nouvelle politique étrangère européenne* », voire une « *contribution proprement européenne à la prévention et à la résolution des conflits* » (Mink et Neumayer, 2007). Au niveau intra-étatique, le respect des droits des minorités est intégré aux droits de l'Homme et devient une des conditions centrales pour adhérer à l'UE⁹. Au niveau interétatique, la réconciliation semble passer pour l'UE par la coopération régionale. Le message envoyé pourrait être résumé ainsi : « *coopérez entre vous et nous coopérerons avec vous* » (Rupnik, 2007). L'approche européenne dans les Balkans est donc assez simple. Elle est basée sur l'exportation de son propre modèle de « *pax europea* », i.e. celle d'une « *communauté de sécurité fondée sur une interdépendance économique et institutionnelle* » (Rupnik, 2007). Cette position s'inscrit dans une logique néolibérale : la paix serait le résultat direct et immédiat de la croissance économique et de la coopération.
- 8 Cette approche dédoublée semble dans un premier temps d'une efficacité limitée. Le signal envoyé est en effet quelque peu contradictoire : si le Pacte de Stabilité pousse à la coopération, les accords de stabilisation et d'association invitent les états des Balkans occidentaux à conduire une stratégie plus individuelle. Ces derniers perçoivent en effet l'Europe comme « *opting out* », i.e. comme « *un moyen d'échapper aux Balkans* » (Rupnik, 2007). L'UE risque alors de diviser d'une main ce qu'elle essaye difficilement de rassembler de l'autre. Ainsi, successivement, les pays de la région poursuivent ce qui constitue leur objectif principal affiché : l'intégration européenne sans trop se soucier de coopérer avec leurs voisins¹⁰.

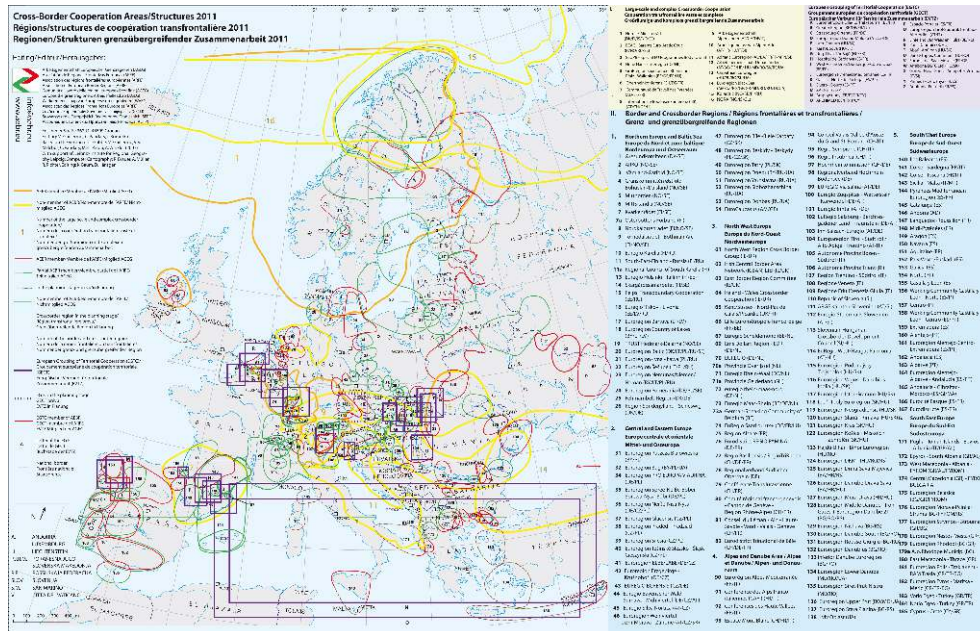
- 9 Cependant, depuis 2007, en refondant l'ensemble des politiques de pré-adhésion en un seul outil (l'instrument pour la pré-adhésion), l'UE a redéfini ses priorités autour de cinq volets : le renforcement institutionnel, la coopération transfrontalière, le développement régional, le développement des ressources humaines et le développement rural. Seuls les deux premiers volets concernent pour la période 2007-2013 l'ensemble des pays de la région, l'accès aux trois autres piliers étant réservé aux pays dont la candidature a été acceptée avant 2007 (Croatie, Macédoine et Turquie). L'UE repositionne ainsi la coopération transfrontalière au centre du processus de pré-adhésion. L'objectif est simple : il s'agit de stabiliser des frontières récentes, « *considérées comme précaires et vulnérables* », des lieux qui demeurent « *anxieusement surveillés* » (Roux, 2001).
- 10 L'effet a été immédiat puisque tous les pays d'ex-Yougoslavie ont lancé et signé des programmes de coopération transfrontalière interétatique avec l'ensemble de leurs voisins pour la période de programmation 2007-2013 (à l'exception de la Serbie et du Kosovo). Au niveau opérationnel, les premiers appels à projets lancés en 2009 et 2010 ont rencontré le même enthousiasme à l'échelle locale : jusqu'à une centaine de projets sont déposés pour certains des programmes, alors que les budgets respectifs ne permettent d'en financer qu'une dizaine¹¹.
- 11 Pourquoi un tel succès pour les programmes IPA de coopération transfrontalière ? Plusieurs facteurs peuvent être avancés. D'abord, l'effort de coopération demandé aux États et aux collectivités locales paraît plus mesuré, donc sans doute plus facilement atteignable. En effet, la mise en place des programmes IPA nécessite la conciliation entre deux États seulement, au contraire de programmes de coopération transnationale prévus à des échelles plus larges qui requièrent souvent des compromis plus importants. En outre, cette initiative arrive dix ans après les derniers conflits en ex-Yougoslavie. Les tensions sont probablement moins vives, la coopération interétatique entre anciens ennemis semble devenue possible – à l'exception du cas serbo-kosovar. Enfin, en conditionnant l'intégration et une partie de l'aide financière européenne liée à la préadhésion à la mise en place de ces programmes, l'Union a développé un catalyseur apparemment d'autant plus efficace que certains des gouvernements en place au moment de la rédaction des programmes avaient, en partie du moins, été élus sur des promesses de rapprochement avec l'UE.
- 12 Après avoir été longtemps le serpent de mer des acteurs européens dans la région, il semble que l'Union européenne ait trouvé la bonne formule pour favoriser la coopération régionale en ex-Yougoslavie : conditionner l'adhésion à l'UE par la signature et la mise en place de programmes bilatéraux de coopération transfrontalière. Un succès qui semble résulter de l'équilibre complexe d'enjeux relationnels et situationnels multiscales (européens et locaux) aux niveaux économique (besoin financier), technique (entraînement à la gestion de fonds européens similaires), politique et social (réacquisition des « valeurs » européennes de coopération, réconciliation). Mais ce qui semble être un succès à première vue, l'élaboration et la mise en place de tels programmes, ne dit rien des impacts réels et ne valide pas le postulat européen selon lequel la coopération transfrontalière favoriserait les réconciliations interethniques. Avant un état empirique de la question, il semble donc nécessaire d'interroger théoriquement ce postulat, sa péréquation avec le contexte régional et les bases normatives sur lequel il repose (comme une première étape à la recherche sur cette question).

La coopération interétatique : un possible levier des réconciliations ?

- 13 Il est nécessaire à ce stade de différencier les différents types de coopération territoriale au niveau européen. Depuis 2007, la politique de cohésion territoriale menée par l'UE a été révisée. Elle encourage les régions et villes européennes à travailler ensemble à trois niveaux : interrégional (réseaux de coopération et d'échange de bonnes pratiques au niveau pan-européen), transnational (entre plusieurs États frontaliers à l'échelle de grands sous-ensembles régionaux européens) et transfrontalier (entre deux communautés territoriales contiguës). Ces trois volets des politiques de coopération, directement soutenues par l'UE ou non, vont être explicités successivement.
- 14 Sur la dernière période de programmation 2007-2013, les pays de l'ex-Yougoslavie ne sont pas concernés par des programmes de coopération interrégionale. Ils participent en revanche à deux programmes européens de coopération transnationale : « Méditerranée » et « Europe du Sud-Est ». Mais ces deux grands sous-ensembles régionaux concernent des espaces qui dépassent largement les territoires formés par l'ex-Yougoslavie : le premier va en effet des côtes portugaises à Chypre quand le second s'étire jusqu'en Moldavie et certaines régions du sud de l'Ukraine. On peut supposer que, dans de tels forums, les enjeux concernent peu voire dépassent les réconciliations interethniques en ex-Yougoslavie, mais cela mériterait d'être empiriquement vérifié.
- 15 D'autres tentatives européennes pour inciter les pays à davantage coopérer entre eux ont connu jusqu'alors une réussite limitée. Au niveau commercial, c'est le cas par exemple de l'Accord de Libre-Echange Centre-Européen¹². Créé dans les années 1990 comme une antichambre au marché commun pour les pays d'Europe centrale et orientale, il regroupe depuis 2006 les pays issus de la dissolution de l'ex-Yougoslavie (à l'exception de la Slovaquie), la Moldavie et l'Albanie. Son objectif principal, comme son nom le laisse deviner, est de favoriser les échanges commerciaux entre certains pays non-membres mais proches de l'UE par l'établissement d'une zone de libre-échange. A ce jour, son impact apparaît faible d'abord parce que les pays concernés réalisent la majorité de leurs échanges commerciaux avec des pays de l'UE précisément hors-ALECE. En outre, si certains pays comme la Serbie ont connu depuis son implantation une croissance relative de leurs échanges avec des pays appartenant à l'ALECE, d'autres n'ont pas connu de croissance significative (e.g. la Croatie) ou ont observé un déclin de leurs échanges à l'instar du Kosovo (Boods, 2010). Il demeure donc pour l'instant difficile de constater la réelle influence de l'ALECE sur la coopération commerciale entre pays de l'ex-Yougoslavie, les échanges restant moins développés qu'avant les conflits.
- 16 D'autres initiatives de coopération transnationale connaissent à ce jour le même insuccès. C'est par exemple le cas des Eurorégions¹³, dont une douzaine recouvre des territoires ex-yougoslaves. Mais que leur couverture territoriale soit exclusivement ex-yougoslave (e.g. l'euroregion Drina-Sava-Majevisa regroupant des collectivités serbes, bosniennes et croates, numéro 125 sur la carte ci-après) ou non (e.g. l'eurorégion DKMT Danube-Kris-Mures-Tisa regroupant des collectivités roumaines hongroises et serbes, numéro 124 sur la carte ci-après, ou encore l'eurorégion Prespa-Ohrid regroupant des collectivités albanaises, macédoniennes et grecques, numéro 173 sur la carte ci-après), la majorité d'entre elles semblent rester des coquilles-vides, des initiatives mortes-nées. N'ayant jamais réussi à dépasser le stade des déclarations de bonnes intentions ou des études

préliminaires, parfois engluées dans des tensions locales, rarement soutenues financièrement ; elles n'engagent que très peu, voire pas du tout, de projets opérationnels de coopération (Cristescu, 2003 ; Dérens, 2002 ; Blondel et al., 2011).

Carte 1 : Régions et structures de coopération transfrontalière en Europe en 2011



Source : ARFE, Association des Régions Transfrontalières Européennes

- 17 Autre organe de coopération, le Processus de coopération régional a succédé, tout en gardant le même esprit, au Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est devenu obsolète. On se retrouve bien dans le constat déjà effectué par la commission internationale indépendante sur le Kosovo en 2001 : « *Il ne manque pas vraiment d'initiatives régionales. [...] Ce qui manque, c'est la clarté des choix et la constance de l'engagement politique* » (Independent International Commission on Kosovo, 2001). On reste dans la multiplication des solutions à diverses échelles régionales mais sans cadre clair.
- 18 Ainsi, la contribution réelle de la coopération transnationale au processus de réconciliation dans les Balkans Occidentaux est incertaine parce qu'elle demeure actuellement trop confuse et trop peu investie localement. Pour autant, cela ne disqualifie pas l'éventuelle participation de la coopération transfrontalière (pour rappel, entre deux communautés territoriales contigües) à un tel processus de réconciliation interethnique. Les différents programmes de coopération transfrontalière mis en place dans la région ont comme objectif principal le « *développement durable de la région transfrontalière* » et sont déclinés essentiellement en mesures économiques et environnementales¹⁴. Bien qu'élaborés en collaboration par les deux États concernés, ces programmes s'adaptent au cadre fixé par la Commission européenne, qui reprend les grandes lignes des autres programmes européens déjà existants à l'intérieur de l'Union sans réelle adaptation au contexte post-yougoslave d'après-conflit.
- 19 Toutefois, pour certaines politiques, l'un des objectifs secondaires est précisément de « *promouvoir les bonnes relations de voisinage à travers la frontière entre les communautés locales* »¹⁵. Que la réconciliation ne soit pas l'objectif visé mais seulement un possible effet secondaire pourrait même contribuer à sa réalisation. Denis Martouzet nomme ce

procédé « *invoulable* », c'est-à-dire un objectif potentiellement atteignable à partir du moment où il n'est pas directement recherché (Elster, 1986 ; Martouzet, 2007). D'autres raisons laissent présager un potentiel effet positif de la coopération transfrontalière : d'abord parce que cette politique est liée au processus de préadhésion qui reste le catalyseur extérieur le plus significatif à la mise en place de réformes démocratiques dans la région (Rupnik, 2007) ; d'autre part parce que la coopération transfrontalière pourrait, à l'instar d'autres exemples européens, contribuer à faire évoluer le rôle et l'image de nouvelles frontières interétatiques apparues à partir des années 1990 en ex-Yougoslavie.

- 20 Concernant ce dernier point, et à partir du cas slovène-croate, l'ethnologue Borut Brumen (2001) a mis en exergue les enjeux importants et particuliers des nouvelles frontières post-yougoslaves :

« La nouvelle frontière nationale qui sépare désormais la Slovénie et la Croatie a rompu de nombreux liens interculturels, brisant des liens de parenté et d'amitié, ainsi que des relations économiques qui cimentaient auparavant l'environnement social des habitants des villages frontaliers. [...] Du jour au lendemain, les gens qui vivaient de part et d'autre de cette frontière se sont retrouvés dans deux pays distincts, et confrontés aux problèmes entraînés par une guerre, un processus de transition et la constitution de nouveaux États. La coexistence antérieure s'est soudain révélée impossible en raison d'un nouvel obstacle matériel : la frontière nationale ».

- 21 La contribution potentielle de la coopération transfrontalière aux processus de réconciliation interethnique dans la région est directement liée aux significations distinctes que revêtent ces nouvelles frontières de manière générale et dans chaque contexte frontalier. D'une frontière à l'autre, il paraît pertinent de questionner en quoi la coopération transfrontalière, suivant le contexte, est acceptable ou non ; consolide ou fragilise de nouveaux États en construction ; rétablit, bloque, correspond à des relations sociales préexistantes ou en crée de nouvelles de part et d'autre. Ainsi, d'un contexte à l'autre, c'est toute la vision européenne de la frontière qu'il convient de réinterroger à l'aune du terrain post-yougoslave. Est-ce que, et quand, la coopération transfrontalière permet de faire évoluer la frontière d'une fonction de barrière (d'obstacle dit Borut Brumen) à une fonction de couture ? Crée-t-on ainsi les conditions de « *l'interfrontalier* » qui « *met en mouvement des significations, des représentations, des pratiques culturelles et fait émerger un rapport nouveau à soi et à l'altérité* » (Amilhat-Szary et Fourny, 2006) ? La coopération transfrontalière permet-elle un nouveau rapport entre territoires « *qui transforme les territoires en présence* » ? Permet-elle alors de réinterroger le lien entre territoire et identité aux niveaux collectif et individuel dans ses dimensions symbolique et pratique ? Sous quelles conditions et dans quels cadres ?
- 22 Pour mieux comprendre les transformations potentiellement en jeu, il est d'abord nécessaire de préciser le contexte particulier dans lequel ces dernières sont susceptibles d'avoir lieu. Nous rappellerons donc dans la prochaine partie l'évolution du lien entre État et nation en ex-Yougoslavie : il s'agira de questionner la possible contribution de la coopération transfrontalière à l'évolution de ce lien.

L'Évolution du lien État/nation en ex-Yougoslavie : l'affirmation d'exclusivités

- 23 Pour Paul Garde (2004), la nation dans son acception moderne¹⁶ apparaît seulement au XIX^e siècle dans les Balkans et elle n'est pas conçue de la même manière qu'en France ou qu'en Grande-Bretagne. Une lecture simple opposant Europe Atlantique et Europe de l'Est est souvent proposée. La conception de la nation dans les Balkans est ainsi identifiée comme basée sur le modèle allemand, i.e. ethnique, déterministe, et qui suppose « *l'adhésion organique, fondée sur une communauté vivante de race ou de langue* » (Renault, 1992). Celle-ci est opposée à une conception civique de la nation, dite d'inspiration française, à laquelle l'individu consentirait par choix personnel, par un acte d'adhésion volontaire à la communauté démocratique indépendamment de toute prédétermination démographique. Néanmoins, Paul Garde met en garde contre une simple lecture binaire liberté/déterminisme : « *en fait, il y a toujours dans l'identité nationale, dans l'un et l'autre modèle, une part de déterminisme et une part d'adhésion consentie* » (Garde, 2004). La différence entre Europe Atlantique et de l'Est tiendrait plutôt, selon lui, à savoir lequel de l'État ou de la nation est apparu en premier. Ainsi, suivant son raisonnement, quand la conscience de la nation suit la mise en place de l'État moderne, c'est la notion civique à la française qui se serait développée. Dans le cas contraire, la nation précédant la constitution de l'État, on retrouverait la notion ethnique, comme dans les Balkans où les peuples se sont libérés des occupations ottomane et/ou austro-hongroise. (Garde, 2004).
- 24 Cette différenciation conceptuelle n'autorise pas à considérer comme meilleur ou plus évolué un modèle ou l'autre, ni même plus dangereusement un groupe d'États plutôt qu'un autre. Dominique Belkis (2000) et George Schöpflin (1991) se posent en faux d'une lecture qui opposerait une Europe occidentale résolument inscrite dans la modernité à une Europe orientale, et en particulier balkanique, qui serait caractérisée par des nationalismes « *irrationnels* », « *tribaux* », et qui appartiendrait à un niveau de civilisation inférieur car marqué par les conflits ethniques spécifiques à leurs cultures. Au contraire, les conflits ethniques en ex-Yougoslavie ont été des conflits résolument modernes. Plutôt que source du conflit, la différence ethnique en est l'instrument dans la mesure où le conflit « *a justement pour fonction la redéfinition et la différenciation des catégories sociales* » (Mahieu, 2000). Et c'est en particulier l'évolution confédérale du système politique qui a conduit à « *une interprétation nationale des divergences économiques et des conflits sociaux* » (Drouet, 1997).
- 25 Une mise en perspective historique permet de mieux comprendre l'évolution du lien entre État et nation en Yougoslavie, en particulier à travers la persistance du référent national dans le système fédéral yougoslave. Après la première guerre mondiale, suite à la disparition des empires austro-hongrois et ottoman dans la région, les traités de paix successifs¹⁷ ont suivi le « *principe des nationalités* », redessinant les frontières afin de « *doter, dans la mesure du possible, chaque nationalité de son territoire et de son État* » (Gossiaux, 2002). Ce principe relève de l'ethnonationalisme, ou en d'autres termes d'un « *nationalisme qui utilise le langage de l'ethnicité et en manie la logique identitaire* ». La nationalité devient « *la projection politique de l'ethnie, autrement dit une entité collective conçue comme naturelle* ». Or, comme il est quasiment impossible que chaque nationalité soit contenue entièrement dans les frontières d'un État, le principe des nationalités renferme en lui-même la notion de minorité. Cette dernière désigne des personnes se

réclamant d'une nationalité différente de leur citoyenneté (par exemple les Serbes de Croatie ou les Turcs de Macédoine) et dont l'État a en théorie l'obligation de reconnaître les droits. Mais dans la réalité, ce principe engendre « *de manière quasi automatique, des situations minoratives -dans tous les sens du terme* » (Gossiaux, 2002).

- 26 Dans une région ethniquement mixte comme le sont les Balkans occidentaux, l'impossibilité de l'application simple du principe des nationalités a conduit à la création de la Yougoslavie fédérale, un système qui a longtemps pu apparaître comme « *un modèle de traitement des questions nationales* » (Drouet, 1997). Après la seconde guerre mondiale, alors que la Yougoslavie devient une république socialiste, le modèle fédéral puis confédéral permet « *pendant de longues années la coexistence pacifique entre les diverses nationalités* ». Le système met en place au niveau politique une citoyenneté (au sens large d'appartenance à un État-nation) qualifiée par Michel Drouet (1997) de « *duale* », c'est à dire fédérale (yougoslave) et relevant des six Républiques¹⁸. Bien que ces dernières soient avant tout des entités territoriales, elles correspondent de fait –pour cinq d'entre elles– à un « *peuple constitutif* » (*narod*) de la Yougoslavie (croates-Croatie, slovènes-Slovénie...). À l'exception de la Bosnie-Herzégovine, chaque république apparaît alors comme « *celle d'une nation spécifique, majoritaire* », mais aussi celle des membres d'autres peuples placés en situation de minorité mais bénéficiant du statut de « *nationalité* » (*narodnost*) parmi la vingtaine reconnue par la Yougoslavie (peuples des Républiques ou des États voisins, ou peuples transnationaux). Ce niveau de reconnaissance était alors « *unique au monde* » (Krulic, 1998). Néanmoins, cette distinction nation/nationalité établissait « *deux catégories de citoyens sur des bases ethnico-culturelles, avec pour la »nation«, la possibilité de prétendre être celle d'un État-nation/république défini alors ethniquement* » (Drouet, 1997).
- 27 Cette distinction a été atténuée, du moins en apparence, par la Constitution de 1974 qui déclara le principe d'égalité entre nations (*narod*) et nationalités (*narodnost*) en affirmant la « *supériorité de la citoyenneté yougoslave sur celle des différentes Républiques* » (Drouet, 1997). Dans ce texte est également reconnue à chaque citoyen la liberté d'appartenance à une nation ou à une nationalité, y compris le droit de n'en choisir aucune. Ainsi, la Yougoslavie titiste peut être perçue comme une expérience incomplète de citoyenneté austro-marxiste telle que définie par Gossiaux (2002). Certes le postulat que la nationalité est « *une affaire de choix, d'adhésion personnelle* » est progressivement promu, mais sans doute trop peu et trop tardivement. En outre, la déterritorialisation des nationalités est menée de manière incomplète puisque dans cinq républiques sur six le territoire est lié à une nation majoritaire : « *en fait la question ethnique reste toujours sous-jacente* » (Becker, 2001). L'explosion de la Yougoslavie peut donc être perçue comme un échec politique de la gestion des nationalités :
- « La dislocation de la Yougoslavie peut être vue comme la conséquence de l'absence de peuple yougoslave et de la persistance des clivages ethnico-culturels, voire confessionnels, entre les différents peuples ; la Yougoslavie fédérale, plus précisément le monolithisme du Parti communiste, n'aurait que gelé la question nationale qui restait entière » (Drouet, 1997).
- 28 C'est également ce que dit Jean-Jacques Becker : « *Le titisme [...] [a] agi comme un couvercle sur les aspirations nationales des peuples, aspirations renforcées et non effacées chez un certain nombre d'entre eux par les avantages qu'ils ont obtenus* » (2001).
- 29 Les choix partisans lors des élections pluralistes puis des référendums concernant l'indépendance des républiques du début des années 1990 furent majoritairement « *fonction de l'appartenance nationale* ». Ils ont « *nourri la transformation politique des tensions*

sociales en dissensions puis en hostilités interethniques ». L'identification nationale l'a emporté sur une faible conscience citoyenne yougoslave car elle représentait « *l'ultime refuge dans le contexte d'insécurité croissante sur le plan économique, social, politique* » (Drouet, 1997).

- 30 En d'autres termes, le rapport à l'autre s'est cristallisé autour d'oppositions et de défiances ethnoculturelles. Les allogènes (ceux n'appartenant pas à l'ethnie majoritaire de la République, réelle ou fantasmée) ont été fixés par les autochtones (les majoritaires ou ceux se percevant comme tels) dans des différences négatives envisagées en termes absolus. Ils sont devenus des « *acteurs symboliques du négatif social* » (Dimitrijevic, 2000). Dans cette véritable « *idéologie d'exclusion collective* », la culture n'est pas politisée au dépend du social, mais pour organiser l'espace social. Car dans ce mythe de l'autochtonie, l'enjeu est « *l'appropriation du territoire* » (Mahieu, 2000) dont dépend la légitimité pour le peuple (se percevant comme) majoritaire à l'habiter et à l'organiser ; l'histoire est alors instrumentalisée à des fins politiques. Cette dernière devient une construction idéologique « *qui est censée montrer la continuité de votre présence sur un certain territoire* » (Rupnik, 1999). Cette logique politique de la différenciation et de l'exclusion se retrouvent chez les nationalistes croates, serbes et bosniaques dans les années 1990 (Dimitrijevic, 2000 ; Mahieu, 2000 ; Dimitrijevic, 2002)¹⁹.
- 31 Ainsi, dans la continuité de ce qui a été dit en introduction à partir de l'article de Dejan Jovic (2001), l'éclatement des conflits en ex-Yougoslavie apparaît comme une conséquence principalement du « *placement de la lutte sociale et politique sur le plan des différences culturelles* » (Belkis, 2000). Et de juger l'action de la communauté internationale contreproductive dans la région car elle a attisé « *les antagonismes préexistants* ». En effet, en dotant autant que possible chaque nationalité d'un État propre et en institutionnalisant les rapports entre minorités ethniques dans les gouvernements nationaux et locaux²⁰, la communauté internationale a mis en place un nouvel ordre qui, tout en invoquant le droit des minorités, présente de forte analogie avec le principe des nationalités (Gossiaux, 2002). Ces solutions institutionnelles de type consociatives sont aujourd'hui fortement contestées : 1/ parce qu'elles n'ont pas permis dans le cas de la Bosnie Herzégovine et du Kosovo la constitution d'États viables ; 2/ parce qu'elles ont conduit en revanche, dans l'ensemble de la région, à figer les rapports interethniques notamment en favorisant les phénomènes d'ascription, i.e. l'assignement d'une et une seule identité ici ethnique), et à empêcher les réconciliations (Bieber, 2007 ; Simonsen, 2005 ; Gossiaux, 2002, Rupnik, 2007). Plus largement, l'intervention de la communauté internationale a été également contreproductive parce qu'elle a « *prouvé à toutes les autres populations des Balkans que le conflit ethnique est une arme efficace et légitime dans le domaine de la gestion des relations internationales et de la redéfinition des rapports de domination à l'âge de la mondialisation* » (Belkis, 2000). Jean-Arnaud Dérens (2008) appelait d'ailleurs les instances internationales et tout particulièrement l'Union européenne à « *suggérer d'autres formules permettant aux États balkaniques de ne plus fonder uniquement leurs légitimités politiques sur des bases ethnonationales* ».
- 32 L'approche proposée dans cet article est de considérer les frontières post-yougoslaves comme des discontinuités socio-spatiales en (re)définition, en tant qu'un des lieux actuels d'affirmation mais aussi de tension entre États et nations issus de la dissolution de l'ex-Yougoslavie. Le projet est de renverser le raisonnement habituel : au lieu de considérer que la pacification des rapports interethniques, et ainsi de l'ensemble de l'ex-Yougoslavie, réside dans des solutions institutionnelles de type consociationnel imposées de

l'extérieur, nous suggérons d'observer ce qui se passe localement dans les territoires transfrontaliers²¹. Nous proposons d'observer la frontière inter-États²² comme une « *limite politique signifiante* » (Groupe frontière, 2004), un objet spatial « *conséquence d'une césure politique [...] qui par son existence, renforce cette césure initiale* » (Chaveneau-Lebrun, 2001). Elle nous paraît représenter à la fois un « *espace à risques* », particulièrement en ex-Yougoslavie où les frontières sont plus récentes, et un possible liant, un lieu symbolisant l'évolution des échanges et des interactions positives ou négatives (Groupe frontière, 2004 ; Foucher, 2007). Ces interactions sont potentiellement interethniques²³ puisque les conflits ont vu quasi systématiquement les nations majoritaires asseoir leur domination sur leurs anciennes républiques devenues États²⁴. La frontière devient ainsi le symbole de la différence de traitement des citoyens selon leurs ethnies, d'un État à l'autre, selon qu'ils composent la majorité ou une minorité nationale ; car « *les droits et privilèges des citoyens dépendent de leur affiliation ethnique* » (Masson, 2002).

- 33 Notre approche propose plus largement de mieux comprendre la lecture ethnonationaliste du lien territoire/ethnie afin de la dépasser. Il s'agit d'une part d'observer l'évolution des comportements des groupes et des individus dans leurs pratiques socio-spatiales dans ces territoires frontaliers que nous considérons comme hybrides²⁵ –d'un point de vue systémique (puisque appartenant à deux États distincts) et souvent d'un point de vue ethnique. Il s'agit d'autre part de rendre compte de l'influence éventuelle des projets de coopération transfrontalière sur les représentations symboliques, mais également au niveau des cadres institutionnels en place de part et d'autre de, voire parfois sur, la frontière. Cette dernière fait office de potentiel révélateur « *des tensions s'exprimant aujourd'hui entre mise en norme institutionnelle et mise en forme sociétale* » (Velasco-Grasciet et Bouquet, 2005). Car c'est précisément dans l'impact potentiel de la coopération transfrontalière sur la transformation du rapport à l'altérité²⁶ que se situe, selon nous, le cœur du lien éventuel entre coopération et réconciliation. Alternativement à une approche néolibérale qui postule un rapport de causalité direct entre coopération, développement et réconciliation, il nous semble qu'un autre cheminement intellectuel, recentrant l'attention sur l'évolution des territorialités, est possible et qu'il permette de mieux mettre en évidence et donc de questionner ce lien. Pour cela, il s'agit de « *comprendre les mécanismes et les manières dont se gèrent politiquement les discontinuités spatiales et sociales qu'institue toute délimitation* » (Groupe frontière, 2004). Les deux parties suivantes visent à mieux comprendre l'assise théorique et conceptuelle puis les implications normatives d'une hypothèse critico-constructiviste liant coopération et réconciliation.

Discussion théorique : vers un cadre conceptuel permettant d'envisager le lien coopération-réconciliation

- 34 Sur le plan théorique, nous mobilisons dans cet article trois courants permettant d'envisager le lien entre coopération et réconciliation : la théorie critique cosmopolite, le constructivisme et la géopolitique critique. Ces courants, en rupture avec le rationalisme, ont pris une importance croissante dernièrement dans la recherche en sciences humaines et sociales. Elles permettent de construire une approche épistémologique et ontologique innovante.

- 35 Le cosmopolitisme est basé sur le principe que « *les autres sont à la fois égaux et différents* », ce qu'Ulrich Beck (2007) nomme « *principe du et-et* ». Cette singularité peut tout autant s'appliquer aux collectifs qu'aux individus. Au contraire du multiculturalisme anglo-saxon, cette théorie a l'avantage de ne pas s'opposer à l'individualisation et à la transnationalisation : le principe cosmopolite rend plus conscient du fait que les frontières ethniques et les liens territoriaux nets s'estompent et se mélangent aux niveaux national et transnational (Beck, 2007 ; Grillo, 2007). L'accomplissement de la théorie cosmopolite passe néanmoins par la préservation des spécificités locales et nationales des différents peuples et non par le gommage de ces spécificités au profit d'une « *homogénéité abstraite* » (Resnick, 2006).
- 36 Cette approche théorique nous semble questionner fortement le contexte post-yougoslave. D'un côté, dans un contexte global d'homogénéisation, elle invite à examiner les processus actuels de différenciations inter-étatiques des sociétés et des territoires issus de la dissolution de la Yougoslavie et regroupés jadis à l'intérieur d'un système commun. Le travail d'Iveta Todorova-Pirgova (2001) illustre par exemple comment la langue et l'alphabet sont devenus dans la région un outil de légitimation et d'affirmation des différences, mais aussi de rejet de l'autre : « *la différenciation linguistique sert à délimiter à la fois les frontières linguistiques et les frontières géopolitiques* ». D'un autre côté, cette posture théorique permet également d'interroger l'évolution des liens ethniques et civiques transnationaux, notamment les phénomènes de citoyennetés multiples. Pour Florian Bieber (2011), frontières ethniques et frontières civiques sont actuellement en tension dans la région : la citoyenneté ethnique représente d'une part un ressort politique pour les partis nationalistes qui cherchent ainsi à accroître leur assise (e.g. en Macédoine, en Croatie) et d'autre part un ressort stratégique dans les relations de domination entre États-nations de la région. Avec la fin de la Yougoslavie, les règles d'appartenance et d'exclusion changent, évoluent. Le regard cosmopolitique permet ainsi de mettre en exergue la situation paradoxale de l'ex-Yougoslavie, en invitant les chercheurs à être plus attentifs à ces phénomènes transnationaux et aux individus.
- 37 Les espaces frontaliers acquièrent dans ce contexte une dimension nouvelle. Lieux d'appartenances ethniques et civiques multiples, ils peuvent symboliser ou renforcer les liens et les différences. L'hypothèse cosmopolitique nous semble constituer alors une entrée pertinente pour questionner la contribution des phénomènes transnationaux tels que les coopérations transfrontalières à la recréation d'un « *mélange* » intercommunautaire qui pourrait contribuer aux réconciliations. C'est bien dans ce sens que Beck (2007) appelle à l'émergence de nouveaux concepts d'intégration et d'identité qui « *facilitent et affirment la coexistence à travers les frontières, sans exiger que la particularité et la différence soient sacrifiées sur l'autel de la prétendue égalité (nationale)* ». Néanmoins et de manière dialectique, il est important d'envisager l'hypothèse inverse : c'est-à-dire que les coopérations transfrontalières, actives ou non, contribuent par ce qu'elles symbolisent à empêcher les réconciliations en entretenant des nœuds de tension interethnique. Comme le précisent Claude Raffestin et Paul Guichonnet (1974), la frontière « *appartient à ces concepts qui engendrent presque toujours, des réactions émotives dont se nourrissent les passions nationales, voire nationalistes* ».
- 38 Une autre caractéristique de l'approche cosmopolite est qu'elle permet précisément de critiquer les dérives nationalistes et universalistes de certains mécanismes politiques capables de produire et de stabiliser institutionnellement la différence collective, sans pour autant remettre en cause la nécessité de ces mécanismes (Beck, 2007). C'est

précisément le positionnement tenu dans cet article : porter un regard critique sur l'approche européenne qui incite les États de l'ex-Yougoslavie à mettre en place des politiques de coopération transfrontalière entre eux, sans rejeter la nécessité de la mise en place de nouveaux cadres normatifs transnationaux. En d'autres termes, si la théorie critique cosmopolite peut être considérée comme une « *utopie réelle* », elle permet néanmoins de s'opposer à « *l'idéalisme rétrograde d'une perspective nationale dans la politique, la recherche et la théorie* » (Devatak, 2005). Notre hypothèse s'appuyant sur la condition cosmopolite revêt alors deux dimensions : « *la critique du nationalisme méthodologique, qui subsume la société sous l'État-nation, et une compréhension historique et systématique de ce présumé* » (Beck, 2007), ce dernier point apparaissant essentiel dans le contexte balkanique.

- 39 Autrement dit, il s'agit de dépasser la simple référence aux États-nations afin de mieux rendre compte de la complexité existant à l'intérieur de ces sociétés nationales en ex-Yougoslavie. Cette position critique sur la construction de l'identité nationale est précisément celle que Guy Di Méo suggère au chercheur en sciences sociales :

« La construction identitaire, surtout d'essence politique, investit l'espace géographique d'un sens collectif très puissant, qui lui confère une grande intensité sociale. Elle en fait une collection de lieux (symboliques, patrimoniaux, de mémoire, vécus), agencés en réseaux, qui génèrent des territoires. [...] Devant la montée en puissance d'identités territoriales belliqueuses et conflictuelles, les sciences humaines et sociales doivent contribuer à désubstantialiser de telles identités, à montrer leur caractère opportuniste, artificiel et situationniste. Le travail scientifique doit permettre de mettre l'accent sur les métissages, les hybridations permanentes qui président la plupart des productions identitaires, qui celles-ci intègrent ou non les référents spatiaux » (Di Méo, 2008).

- 40 Si dans cette région les frontières sont récentes voire parfois encore négociées (e.g. au Kosovo), leur impact sur les processus de construction identitaire nous semble profond, que ces processus traduisent un fort sentiment d'adhésion ou de rejet des modèles étatiques et ethniques dominants. Les espaces frontaliers en ex-Yougoslavie nous semblent précisément pouvoir constituer des lieux potentiels de métissages, de rencontres entre individus de groupe ethnique ou de citoyenneté différentes ; et simultanément des lieux de différenciation, de rejet, de tension : la frontière « *matérialise l'altérité* » (Amilhat-Szary, 2011), elle « *introduit de la distance dans la proximité* » (Arbaret-Schulz, 2002). En d'autres termes, la frontière participe ainsi « *du processus de conformation/différenciation que l'on dit souvent caractériser l'identité* » (Amilhat-Szary, 2011). Les espaces frontaliers sont des lieux où l'on observe « *aussi bien la permanence de liens d'échange, préexistants à la séparation, que la stimulation de relations liées à l'effet frontière, c'est-à-dire encouragées par le différentiel entre les deux côtés de la ligne* » (Amilhat-Szary, 2011).
- 41 Les frontières post yougoslaves deviennent alors des exemples paroxystiques du continent européen, des espaces ambigus et contradictoires, illustrant à la fois la fermeture et l'ouverture ; la fermeture comme moyen de renforcer les légitimités de ces nouveaux États-nations, souvent qualifiés de faibles, et de raffermir les différences ethniques sur lesquelles leurs légitimités reposent en partie ; l'ouverture comme un symbole nécessaire à la reconnaissance de ces États-nations au niveau international et démontrant leur inscription dans une dynamique européenne presque inévitable. La coopération transfrontalière illustre cette tension entre construction nationale interne et nécessité, sous pression internationale, de s'ouvrir sur l'extérieur. Pour Jacques Rupnik (2007), ce type de politique représenterait pour ces États-nations une façon de concilier

accession à l'indépendance et apprentissage de la souveraineté partagée sous surveillance européenne, l'Union européenne devenant alors un « *substitut d'Empire* »²⁷.

42 Notre positionnement théorique, et c'est déjà perceptible dans la citation de Guy Di Méo ci-dessus, implique également des positions constructivistes, et ce pour deux raisons principales. D'une part, la perspective analytique constructiviste traite le domestique et l'international comme les deux côtés d'un seul ordre politique et social (Reus-Smith, 2005). Ce qui signifie que l'influence de la coopération transfrontalière sur les réconciliations interethniques n'est possible que si elle entraîne un changement du rapport à l'altérité avec la communauté de l'autre côté de la frontière (vision internationale) mais également à l'intérieur des frontières de l'État-nation considéré (vision domestique)²⁸. Il nous semble également que la coopération transfrontalière ne peut avoir un impact positif sur le processus de réconciliation interethnique que si elle est réappropriée localement ; c'est-à-dire à condition qu'elle soit, comme le rappelle la Commission internationale indépendante sur le Kosovo dans ses recommandations en 2001, « *le cadre d'un processus allant du bas vers le haut et impliquant des débats à tous les niveaux de la société* »²⁹. D'autre part, en considérant l'identité comme pouvant évoluer, en refusant de « *figer* » les différences culturelles (Wieviorka, 2005), l'approche constructiviste permet au chercheur de capturer les efforts réels des acteurs pour créer et modifier l'espace politique, et notamment les États et les frontières des nations (Cederman et Daase, 2003).

43 Si l'on récapitule le positionnement théorique développé dans cet article, le recours à une perspective constructiviste permet de percevoir les territoires et les identités comme des constructions sociales et historiques opérées par les acteurs (individuels et collectifs), et que celles-ci peuvent évoluer. Le recours à une vision cosmopolitique permet, quand à elle, de mieux comprendre et de dépasser la perception nationaliste du rapport à l'altérité, donc de repenser les relations entre les individus (les autres sont à la fois égaux et différents) et de questionner les formes institutionnelles qui permettent ces relations. Ainsi, remettre en question le primat national dans la construction des identités individuelles et collectives revient à déconstruire et réinterroger le lien entre identité et territoire. Gearoid Ó Tuathail propose trois dimensions dans ce questionnement :

« Rather than territory we should really speak of culturally contextual and technopolitically contingent territorialities or regimes of territoriality. Territory therefore should never be conceptualized in isolation for its part of a complex of state power, geography and identity. Put somewhat differently, territory is a regime of practices triangulated between institutionalization of power, materializations of place and idealizations of 'the people' » (Ó Tuathail, 2000).

44 C'est dans le cadre conceptuel de la géopolitique critique, en abordant l'espace au travers des différents régimes de territorialités qui le composent plus que comme un territoire unique et fermé, qu'il nous semble possible d'envisager une possible influence, positive ou négative, de la coopération transfrontalière sur le dialogue interethnique. Un lien vertueux coopération-réconciliation tient selon nous précisément dans la conjugaison des trois facteurs cités : l'évolution vers un cadre institutionnel qui permet sans l'enfermer le rapport à l'altérité ; la mise en place de projets transfrontaliers adaptés à (et favorisant) des pratiques socio-spatiales, des territorialités qui dépassent, dans un monde de plus en plus ouvert, le cadre national ; et une évolution du cadre idéal qui permet de reconfigurer la projection symbolique des peuples dans le respect plutôt que dans l'opposition à l'altérité.

Observer l'évolution des identités et des frontières post-yougoslaves : quels outils conceptuels ?

- 45 Revenons maintenant, grâce à ces outils théoriques, sur les concepts-clés que nous avons mobilisés jusque-là en filigrane pour mieux les approfondir. Cela permettra, dans cette partie finale, de mieux positionner le raisonnement et les implications d'une recherche visant à lier coopération transfrontalière et réconciliations interethniques. Une attention particulière sera accordée à la nécessaire posture réflexive qu'implique le transfert dans le contexte post yougoslave de concepts souvent élaborés à partir du cadre ouest-européen.
- 46 À l'instar de Marie-Christine Fourny et Anne-Laure Amilhat-Szary (2006), l'approche que nous proposons s'intéresse à la frontière considérée comme une potentielle ressource : « *une ressource symbolique qui permet de collaborer sans dissolution des identités locales dans un ensemble englobant. Une ressource fonctionnelle à partir de laquelle sont requalifiées les espaces relégués de la périphérie. Une ressource également dans les pratiques sociales et culturelles* ». Ce positionnement permet ainsi de ne plus seulement voir la frontière comme une limite, mais également comme le cœur d'un espace en recomposition autour d'elle : l'espace transfrontalier. La spécificité du contexte européen et de la politique européenne de coopération transfrontalière, mise en place notamment en ex-Yougoslavie, est que la frontière à l'intérieur de l'Union est « *désormais perçue moins comme un frein que comme un levier de développement [...], elle apparaît sinon comme lieu de coopération, du moins comme un support permettant le lien* » (Amilhat-Szary et Fourny, 2006). C'est bien la pertinence de ce constat effectué à l'intérieur de l'Union qu'il convient de questionner à l'extérieur de l'Union ; mais également les effets, positifs et/ou négatifs, d'une telle approche dans une région où les frontières paraissent moins stables.
- 47 L'espace transfrontalier peut-il être considéré en ex-Yougoslavie comme un « *tiers espace* » ? C'est-à-dire un espace « *hybride, composite et complexe* » tel que défini par Martin Vanier (2008) ; ou comme le décrit Jean Remy (1984) : un « *espace intermédiaire, intersection souple, lieu de transit et de médiation* » ? C'est bien son caractère supposé hybride, intermédiaire, qui nous paraît ici central, puisque l'espace transfrontalier relève à la fois de logiques qui sont d'un État et d'un autre, mais ni strictement des unes, ni strictement des autres. En le considérant comme « *un espace de bordure et d'articulation à la fois* », c'est bien « *l'interrelation des territoires qu'il s'agit d'analyser, au travers de l'étude des zones frontalières* » (Amilhat-Szary et Fourny, 2006). Ainsi, par sa nature même, l'espace transfrontalier apparaît comme un lieu potentiel de l'interterritorialité³⁰ où se négocient et se redéfinissent en permanence les territorialités, c'est-à-dire « *l'ensemble des relations qu'une société entretient avec la réalité spatiale et l'altérité* » (Raffestin, 1980).
- 48 Parce qu'il est un des lieux de l'interterritorialité, le territoire transfrontalier nous paraît un objet socio-spatial mobilisable – parmi d'autres – pour étudier les renégociations en cours des liens entre territoires³¹ et identités³² en ex-Yougoslavie. C'est bien ici l'imbrication particulière du social et du politique que nous proposons d'observer : la frontière est « *tout autant une construction sociale qu'une institution* » (Amilhat-Szary, 2011). Car il semble que c'est précisément le lien entre territoire et identité qui est au centre de la renégociation dans les espaces transfrontaliers, l'Europe ayant fait de ces espaces de véritables « *centres de fabrication d'une identité territoriale nouvelle* » (Amilhat-Szary et Fourny, 2006). Dans le contexte post yougoslave, ces espaces sont un des lieux potentiels

de la redéfinition des limites entre groupes ethniques : des lieux de différenciation, de normalisation ou de tension interethnique. Nous considérons donc que les frontières sont, au sens barthien du terme, des limites qui participent de la définition des groupes ethniques plus que le contenu culturel interne respectif de ces groupes (Barth, 1995). Elles constituent des « lieux de rencontre, de transaction économique, de test d'identité(s) », qu'elles sont « mobiles et différentes selon les individus qui veulent la franchir » (Bigo, 2011).

- 49 Une autre particularité des espaces frontaliers est qu'ils sont, dans les faits comme dans l'analyse, concernés par des enjeux globaux, c'est-à-dire qu'ils conjuguent « des dimensions mondiales, planétaires, transnationales, et des dimensions locales et nationales », et qu'ils relèvent « de l'imbrication du dedans et du dehors, des logiques internes et des logiques externes au cadre de l'État-nation » (Wieviorka, 2007). Ils illustrent en particulier le fait que la culture se « globalise » : qu'elle est tout à la fois globale (s'homogénéisant) et soumise aux forces de la globalisation (entraînant repli des identités et fragmentation culturelle). Michel Wieviorka propose alors un constat général qui illustre particulièrement les potentialités que détiennent les espaces frontaliers : « les cultures, sans pour autant se dissoudre, s'interpénètrent, en même temps que les identités se déplacent, s'hybrident éventuellement, se mélangent selon des processus multiples, à l'articulation du local et du planétaire » (Wieviorka, 2007). Ces constats généraux s'appliquent-ils au contexte des espaces frontaliers post-yougoslaves ? Sont-ils des lieux privilégiés de la globalisation ou des territoires oubliés, exsangues, cul-de-sac ? Laquelle de ces deux situations favorise finalement les rapprochements interethniques ?
- 50 Pour articuler théorie et empirie, le concept d'ethnicité peut constituer un outil opportun, car il permet de « décrire dans une approche dynamique et constructiviste, les situations sociales marquées par les relations interethniques » (Bertheleu, 2007). L'ethnicité consiste pour un groupe social à se représenter collectivement dans le temps (dans le passé, le présent et le futur), « comme s'il formait 'une communauté naturelle', possédant par elle-même une identité d'origine, de culture, d'intérêts, qui transcende les individus et les conditions sociales » (Di Méo, 2008 ; Balibar et Wallerstein, 1997). Guy Di Méo souligne le caractère opportuniste de cette construction qui ne repose pas sur un socle culturel immuable : « l'identité locale (ethnoculturelle) utilise la culture, mais rarement toute la culture » et invite à se demander « comment, pourquoi et par qui, à tel moment et dans tel contexte est produite, maintenue ou remise en cause telle identité particulière » (Di Méo, 2008). Nous l'avons vu dans la troisième partie, en Yougoslavie et dès le milieu des années 1980, la mobilisation croissante de l'appartenance nationale (ici ethnique) dans l'espace politique a contribué à une « défiance croissante à l'égard des autres nationalités [...et au] repli identitaire sur sa communauté-ethnie d'origine » (Drouet, 1997) ; ces replis débouchant par la suite sur des aspirations d'indépendance nationale, c'est-à-dire sur une territorialisation de la différenciation communautaire. En offrant une assise matérielle et idéelle, les référents spatiaux ont donc permis de manipuler les identités dans le sens des intérêts nationalistes. Ce risque est souligné par Guy Di Méo : « la territorialisation de l'identité favorise grandement le contrôle politique de l'espace social en offrant aux pouvoirs à l'œuvre un champ concret, clairement repéré et balisé, de légitimité et d'action » (Di Méo, 2008). En d'autres termes, l'identité, ethnique ou territoriale, relève « du discours et d'argumentaires sociaux toujours orientés dans un but, toujours dictés par un objectif », elle est faite « d'armes et de ressources mobilisées dans un dessein économique, politique ou idéologique » (Bertheleu, 2007).
- 51 La question portée ici est celle des mobilisations actuelles de la ressource identitaire, et plus particulièrement de l'ethnicité, dans les espaces frontaliers. Peuvent-elles servir et

servent-elles la rhétorique d'intégration à l'Union Européenne, et notamment le projet de paix qu'il lui est rattaché? En d'autres termes, servent-elles les réconciliations interethniques?

- 52 Pour tester empiriquement ce questionnement, il serait sans doute pertinent de développer une approche qui parte de l'espace transfrontalier pour mieux comprendre les tenants et les aboutissants de l'évolution des liens entre territoires et identités. Comme le rappelle Hélène Bertheleu (2007), les constructions ethniques sont porteuses de statuts mais aussi porteuses de sens : elles « *participent au processus de différenciation et de hiérarchisation qui structurent tout ordre social* ». L'ethnicité suppose donc des rapports matériels et idéels qui lui permettent de se développer. La mise en exergue de ces rapports passe par l'analyse des pratiques socio-spatiales mises en place par les individus en référence et par delà la frontière, mais également par une compréhension des ressorts de la mobilisation de la dimension symbolique de la frontière et de son évolution. Précisons que l'objectif pour l'individu est de donner un sens à la frontière et aux pratiques qu'il est en capacité ou non de réaliser, en d'autres termes à sa territorialité : « *donner un sens (...) à la continuité comme aux discontinuités géographiques, celles qui séparent par exemple des êtres chers* » (Di Méo, 2008).
- 53 Finalement, comme nous l'avons dit auparavant, s'intéresser aux conditions de maintien et de dépassement des frontières dans le contexte de l'ex-Yougoslavie revient à s'intéresser à l'évolution des identités. Le potentiel rôle positif de la coopération transfrontalière dans la réconciliation revient donc à rendre compte ou à favoriser l'évolution de l'incorporation des contextes spatiaux (espaces de vie, des pratiques, du quotidien) par les individus (qu'ils soient imposés, sélectionnés ou choisis) dans un sens qui engage la pacification des rapports interethniques et désensibilise la mobilisation de la mémoire collective ; d'une part car les contextes spatiaux sont des extensions de leur propres corps et qu'ils participent de la constitution de leurs systèmes identitaires (Di Méo, 2008) ; d'autre part car « *l'espace est porteur d'un langage capable de véhiculer la mémoire collective et de donner forme à l'identité* » (Chivallon, 2004).
- 54 La captation de l'évolution des pratiques socio-spatiales et de la dimension symbolique de la frontière, c'est-à-dire des rapports matériels et idéels qui permettent à l'ethnicité de se développer, peut se faire à plusieurs niveaux :
- D'abord dans l'observation de l'évolution des rapports intercommunautaires entre majorité et minorité à l'intérieur des quartiers, des villes et plus largement des espaces transfrontaliers de l'ex-Yougoslavie ; des rapports matériels qui doivent être saisis « *de façon dynamique, relationnelle, en montrant la manière dont les groupes majoritaire et minoritaire interagissent et se définissent mutuellement, et laissent à leurs membres le soin de transmettre durablement ces frontières ethniques, pourtant plus mouvantes que le prétendent les uns et les autres* » (Bertheleu, 2007) ;
 - Dans l'observation de la morphologie urbaine et de l'urbanité développée par les individus car ceux-ci sont des signes apparents des ancrages identitaires de sujet (individuel et social) : « *si on admet que l'identité personnelle ne s'arrête pas aux frontières de l'individu, mais s'inscrit dans le dialogue qu'il instaure avec les êtres et les objets de son environnement, on ouvre grande la porte qui relie les identités individuelle et collective* » (Di Méo, 2008).
 - Dans le déclaratif, dans l'héritage transmis par les parents quant aux manières de se comporter face à l'autre de l'autre côté de la frontière ; c'est-à-dire dans la reproduction par l'éducation « *à travers une culture substantielle, [de] la position du groupe ou si l'on préfère [de] la nature asymétrique de ses relations à l'autre (ou aux autres) groupe vis-à-vis duquel il importe de se*

définir matériellement, de s'opposer symboliquement » (Bertheleu, 2007). Questionner l'attachement à certains marqueurs symboliques³³ : les monuments (culturels et historiques), les lieux de mémoire, les formes territoriales et les frontières, ainsi que les paysages emblématiques (Di Méo, 2008).

- Enfin, dans les institutions et les politiques publiques mises en place par le groupe majoritaire (Bertheleu, 2007), pour lesquelles il apparaît central de porter une attention particulière aux évolutions du nationalisme et de la citoyenneté.

- 55 Si l'on considère ici que les cultures peuvent s'hybrider dans les espaces frontaliers, permettant la reconstruction d'identités plus communicantes en ex-Yougoslavie, notre propos ne sous-entend pas que ce métissage s'accompagne d'une disparition à cours ou à moyen terme des États-nations en ex-Yougoslavie. Cela ne correspond pas aux mouvements d'affirmation et de renforcement nationaux constatés actuellement dans ces derniers. Le cadre national reste le cadre premier de l'inscription identitaire³⁴. En réalité, si les cultures nationales, dans cette région comme ailleurs, ne peuvent rester à l'écart de la mondialisation, il n'y a pas non plus création d'une culture mondiale. Les cultures nationales résistent et se recomposent, elles deviennent de véritables « *cultures nationales glocalisées* » (Dieckhoff et Jaffrelot, 2004).
- 56 Plus largement, nous nous inscrivons en faux d'une perspective néolibérale qui annonce la fin des États, la fin des frontières, la fin des nationalismes. Cette vision simpliste qui prétend trouver dans la globalisation de l'économie une illustration quotidienne de sa pertinence, ne correspond pas à notre lecture des phénomènes récents en Europe et en particulier en ex-Yougoslavie car elle « *sous-estime la capacité de résistance du nationalisme* » et surestime l'érosion des États-Nations (Dieckhoff et Jaffrelot, 2004).
- 57 Comme le souligne Neil Brenner (2004) à partir principalement du cas ouest-européen, les États-nations ne disparaissent pas, mais ils évoluent. Ils se sont adaptés ces quarante dernières années en changeant de forme et de nature, en faisant évoluer les échelles spatiales de la régulation politique et socio-économique, notamment en décentralisant et transférant une partie de leurs fonctions régulatrices à des collectivités locales, reconfigurant ainsi la gouvernance locale. Depuis les années 1990, dans une tentative d'articulation des dynamiques d'homogénéisation et de différenciations socio-spatiales, les États-nations ouest-européens sont passés dans une logique de compétitivité des territoires.
- 58 Dans le cas des Balkans occidentaux, la Yougoslavie puis les États issus de sa dissolution ont tour à tour connu décentralisation et compétition. Pendant la Yougoslavie socialiste, au-delà du système d'autogestion, la décentralisation des fonctions régulatrices est perceptible à partir du milieu des années 1960 à travers le « *glissement progressif [...] d'une organisation politique fédérale à une organisation confédérale avec la montée en puissance des Républiques au détriment des organes fédéraux* » (Drouet, 1997). La réforme économique de 1965-66, qui promeut alors l'économie de marché, a contribué à renforcer la compétition entre les territoires : le pouvoir économique de l'État central se retrouve affaibli face au « *développement du régionalisme économique dans le cadre des Républiques comme des communes* »³⁵ (Drouet, 1997). Suite aux fortes recentralisations du pouvoir au moment des conflits, les États issus de la dissolution de la Yougoslavie se mettent, sous l'effet de la politique de pré-adhésion à l'UE en particulier, à suivre de nouveau ces deux tendances : la décentralisation au travers de l'institutionnalisation de nouveaux niveaux régionaux (pour correspondre notamment aux NUTS³⁶ européens) ; la mise en compétitivité des territoires car la politique régionale européenne est passée d'un référentiel clairement

keynésien à des considérations plus entrepreneuriales. Or, les régions « *qui gagnent* » sont celles qui arrivent à « *générer une épaisseur institutionnelle qui est le fruit de la coopération entre acteurs locaux* » (Genestier et al., 2008). Les territoires transfrontaliers en ex-Yougoslavie ont fort à faire dans le domaine. Ils courent sinon le risque de se retrouver marginalisés par la crise économique et abandonnés au profit de certaines régions urbaines stratégiques.

59 Ainsi, les territoires transfrontaliers nous paraissent des territoires duaux : plus ouverts et plus instables, plus propices à supporter le gommage mais aussi le rejaillissement des ethnonationalismes. Ils constituent des supports possibles de l'évolution, que ce soit dans un sens favorable ou défavorable, vers les réconciliations interethniques. Cette édification peut se faire « *au gré des revendications nationales concurrentes et de l'élaboration de projet de société spécifique aux enjeux communautaires propres aux communautés sub-étatiques nationales en présence* » (Gagnon et Jouve, 2006)³⁷. Si l'échelon local est sans doute plus poreux aux mouvements sociaux, il n'est pas nécessairement plus à l'écoute des mouvements progressistes. Les espaces frontaliers pourraient donc être le lieu où les minorités contestent l'ethnonationalisme majoritaire. Ils pourraient au contraire dans le cadre d'une régulation politique de type consociative « *permettre le développement de logiques sécessionnistes de la part de certains groupes sociaux qui refusent (...) de 'faire société' et préfèrent l'entre-soi* » (Gagnon et Jouve, 2006). En outre, si l'accès à l'agenda politique des minorités locales peut être favorisé, ces dernières peuvent se voir confier uniquement des responsabilités secondaires, ou assignées aux politiques communautaires, tout en étant écartées des vrais centres de décisions souvent informels³⁸. Néanmoins, Marie-Christine Fourny et Anne-Laure Amilhat-Szary (2006) préfèrent souligner l'opportunité plutôt que l'instrumentalisation possible dans la « *ressource* » transfrontalière : « *les formes de l'émergence d'un collectif nous semblent témoigner de modalités nouvelles dans la fabrication d'une territorialité transfrontalière. Elles ne consistent pas dans l'assujettissement, ni la prescription d'une norme, fût-elle celle de la construction européenne, mais dans la construction de sa propre identité sociale à partir de l'offre identitaire du territoire* ».

60 Ce type de construction identitaire pourrait contribuer à l'évolution des régimes de citoyennetés dans les États-nations de part et d'autre de la frontière en conséquence de la recomposition des rapports majorité-minorité dans les territoires transfrontaliers. En effet, des quatre éléments nécessaires à l'édification d'un régime de citoyenneté pour Jane Jenson (2005), tous sont en renégociation dans les territoires transfrontaliers : la reconnaissance formelle des droits (civiques, politiques, sociaux et culturels ; individuels et collectifs), l'accès aux institutions, l'appartenance à une « *communauté imaginée* », et le partage des responsabilités qui incombent aux acteurs (et en particulier les limites des responsabilités de l'État). Dans ce sens, Catherine Neveu (2004) souligne que la citoyenneté peut contribuer à libérer « *l'individu de ses appartenances plus ou moins prescrites* ». Il nous semble que c'est précisément dans l'intégration à l'Union européenne, de laquelle participe la coopération transfrontalière, que se situe une opportunité de dissocier à nouveau dans ces territoires citoyenneté et nationalité. Pour capter le sens de l'évolution de la citoyenneté dans les territoires transfrontaliers en ex-Yougoslavie, il faut alors porter une attention particulière aux « *capitaux cognitifs* » disponibles pour les sociétés locales, en s'attachant à :

- « *saisir comment se sont constituées, et autour de quelles références, les conceptions de la citoyenneté à l'œuvre dans les différentes sociétés* » (Neveu, 2004 ; Schnapper, 1997) ;

- mettre en cause un implicite prégnant, en particulier en ex-Yougoslavie, « *celui selon lequel pour réussir la politique doit être communautaire* » (Neveu, 2004, Meehan, 1996).

61 Porter un regard critique sur l'évolution de la citoyenneté dans les territoires transfrontaliers constitue ainsi un autre angle possible pour mesurer la potentielle influence de la coopération transfrontalière sur les réconciliations interethniques en ex-Yougoslavie.

Conclusion

62 Cet article nous semble constituer finalement une entrée en matière théorique et conceptuelle pour qui voudrait questionner de manière empirique le lien potentiel entre coopération transfrontalière et réconciliations interethniques en ex-Yougoslavie. Si une véritable coopération entre acteurs locaux s'engage dans les territoires transfrontaliers, ils peuvent, comme nous en faisons l'hypothèse, devenir les lieux d'émergence de nouvelles formes spatiales et sociopolitiques intercommunautaires. A l'inverse, socio-économiquement fragiles, ils restent des espaces sensibles et peuvent devenir les théâtres du retour des hostilités dans la région. Ainsi, une recherche sur les espaces frontaliers revêt en ex-Yougoslavie une dimension stratégique notable en offrant la possibilité d'affiner la lecture des enjeux de ces territoires et de mieux comprendre les leviers permettant leur stabilisation ou déstabilisation. Les espaces frontaliers, hybrides par définition, peuvent permettre la recombinaison des identités, des citoyennetés, et des structurations institutionnelles dans le sens des réconciliations interethniques. Ainsi, la pacification de la région conduit vraisemblablement à repenser l'action publique collective en soutenant la mise en place d'une gouvernance portant des projets fédérateurs interterritoriaux et transcommunautaires (donc transrégionaux, transnationaux), dont la légitimité serait plus géographique et politique qu'ethnique. L'émergence de ces nouveaux projets de territoires reconceptualisés contribueraient alors à forger des identités communicantes plutôt que construites en négation les unes des autres ; des identités plus respectueuses des altérités s'articulant plus facilement au sein d'une identité paneuropéenne.

63 Néanmoins, l'expérience d'autres espaces et d'autres conflits nous invite à la prudence. À partir d'études menées sur un autre espace transfrontalier européen sensible (Irlande/Irlande du Nord), Thomas Diez et Katy Hayward (2008) ont démontré certains impacts positifs : l'effet de couture que la politique de coopération transfrontalière avait pu avoir dans cette région en permettant l'ouverture du dialogue entre groupes de chaque côté de la frontière, la disparition pure et simple de la frontière physique, et l'augmentation substantielle du niveau de vie dans certaines zones en particulier en Irlande du Nord. A l'inverse, ils ont également mis en avant certains impacts négatifs importants. Les effets économiques n'ont pas bénéficié à tout le monde et ont aussi créé des perdants, qui souvent tendent à défendre alors le retour de politiques ségrégationnistes. En outre, la réconciliation ne leur semble pas achevée. Il est pour eux nécessaire de dépasser l'idée préconçue, dominant la politique européenne actuelle et d'essence néolibérale, selon laquelle la paix est un résultat direct et immédiat de la croissance économique et de la coopération. Ils émettent alors l'hypothèse que la paix ne peut être qu'un effet indirect ou secondaire de la politique de coopération transfrontalière menée par l'Union Européenne : « *transformation of border practices needs to take a more indirect path and ultimately lead to the constructive impact of changes to identity and interests* » (Diez et

Hayward, 2008). Jacques Rupnik (2007) interroge également l'efficacité du levier européen : quelles peuvent être les réussites d'une « coopération induite de l'extérieur pour des raisons politiques plutôt que par les acteurs locaux » ? À partir d'études de terrain sur des villes « ethniquement polarisées » (Belfast, Sarajevo, Johannesburg), Scott Bollens met en exergue le rôle central de l'aménagement transfrontalier dans le contexte de conflits ethniques profondément enracinés : s'il est conçu de sorte à s'attaquer aux causes de la polarisation urbaine en favorisant l'*empowerment* mutuel et une coexistence urbaine tolérable, l'aménagement transfrontalier peut contribuer à pacifier les rapports interethniques. Si par contre il cherche une neutralité « *pseudo-professionnelle* », il ne contribue alors qu'à renforcer la position du groupe dominant (Bollens, 1998). Ainsi, la contribution de ces politiques aux rapprochements interethniques nous semble dépendre de la manière dont les acteurs locaux se réapproprient des objectifs européens de coopération formellement et informellement.

BIBLIOGRAPHIE

- « Pacte de Stabilité pour L'Europe du Sud-Est, Document Final. » Cologne, 10 juin 1999.
- Amilhat Szary A.-L., 2011, « Identités collectives à la frontière », *Civilisations* : <http://civilisations.revues.org/index2896.html>, vol. 60, No. 1, 13 février 2012, 81-101.
- Amilhat-Szary A.-L., Fourny M.-C., 2006, « Territorialités nouvelles et évolutions de la frontière », in Amilhat-Szary A.-L., Fourny M.-C. (dir.), *Après les frontières, avec la frontière. Nouvelles dynamiques transfrontalières en Europe*, Editions de l'Aube, 7-20.
- Arbaret-Schulz C., 2002. « Les villes européennes, attracteurs étranges de formes frontalières nouvelles », in Reitel B. et al. (dir.), *Villes et frontières*, Paris, Anthropos-Economica, 213-230.
- Arbaret-Schulz C., Beyer A., Piermay J.-L., Reitel B., Selimanovski C., Sohn C., Zander P., (Groupe frontière), 2004, « La frontière, un objet spatial en mutation », *EspacesTemps.net* : <http://www.espacestems.net>, Textuel, 29 Octobre 2004, 8 p.
- Audéoud O., 2006, « Les Eurorégions et l'élargissement », *Strates* : <http://strates.revues.org/2072>, No.12, 20 juillet 2007, 6 p.
- Balibar E., Wallerstein I., 1997, *Race, nation, classe. Les identités ambiguës.*, Paris, La Découverte.
- Barth F., 1995, « Les groupes ethniques et leurs frontières », in Poutignat P., Streiff-Fenard J. (dir.), *Théories de l'Ethnicité*, Paris, PUF, 203-249.
- Beck U., 2007, « La condition cosmopolite et le piège du nationalisme méthodologique », in Wieviorka M. (dir.), *Les Sciences Sociales en Mutation*, Auxerre, Editions Sciences Humaines, 223-236.
- Becker J.-J., 2001, « L'ombre du nationalisme serbe », *Vingtième Siècle Revue d'histoire*, No. 69, 7-29.
- Belkis D., 2000, « Ethnicité et nations dans les Balkans », *La Lettre de l'ARA - Numéro spécial : Regards sur les Europes : une anthropologie impliquée dans les Balkans*, No.44, 24-25.

- Bertheleu H., 2007, « Sens et usages de l'ethnisation : le regard majoritaire sur les rapports sociaux ethniques », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 23, No.2, 7-28.
- Besseney-Williams M., 2002, « European Integration and Minority Rights: The Case of Hungary and Its Neighbors », in Linden R. H. (ed.), *Norms and nannies: the impact of International Organizations on the Central and East European States*, Lanha, Rowman & Littlefield Publishers, 227-258.
- Bieber F., 2002, « Reconciliation in former Yugoslavia: France and Germany as a model? », *Non publié, Disponible en ligne: <http://www.policy.hu/bieber/publications.html>*, 8 p.
- Bieber F., 2003, « Institutionalizing Ethnicity in Former Yugoslavia: Domestic Vs. Internationally Driven Processes of Institutional (Re-) Design », *The Global Review of Ethnopolitics*, vol. 2, No.2, 3-16.
- Bieber F., 2007, « Less Diversity - More Integration: Interethnic Relations in the Contemporary Balkans. », *Southeastern Europe*, vol. 32, No.31, 23-38.
- Bieber F., 2011, « The risks and benefits of ethnic citizenship », *CITSEE papers: <http://www.citsee.eu/op-ed/risks-and-benefits-ethnic-citizenship-florian-bieber>*, 3 p.
- Bigo D., 2011, « Frontières, territoire, sécurité, souveraineté », *Ceriscope Frontières: <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part1/frontieres-territoire-securite-souverainete>*, 14 p.
- Blondel C., Javourez G., Stojanova M., « The European cross-border coopération in the Balkan countries: Marking space and the multi-scalar production of the locality ». *Pratiques sociales et reconfigurations locales dans les Balkans*, Université Européenne de Tirana, 2011.
- Bollens S. A., 1998, « Ethnic Stability and Urban Reconstruction: Policy Dilemmas in Polarized Cities », *Comparative Political Studies*, vol. 31, No.6, 683-713.
- Boods A., 2010, « L'économie serbe dans un contexte régional, communautaire et international », *Note de l'IFRI Europe du Sud-Est: <http://www.scribd.com/doc/46647017/7/CEFTA-2006-une-zone-de-libre-echange-au-niveau-regional>*, No.3, décembre 2010, 63 p.
- Brenner N., 2004, *New States Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood*. Oxford, Oxford University Press.
- Brumen B., 2001, « 'Avant, on était tout simplement des Istriens'. L'émergence de nouveaux repères identitaires dans un village frontalier de Slovénie », in Bomberger C., Morel A. (dir.), *Limites floues, frontières vives. Des variations culturelles en France et en Europe*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 343-359.
- Brinkerhoff D. W., 2005, « Rebuilding Governance in Failed States and Post-Conflict Societies: Core Concepts and Cross-Cutting Themes », *Public Administration and Development*, vol. 25, No.1, 3-14.
- Cederman L.-E., Daase C., 2003, « Endogenizing corporate identities: the next step in constructivist IR theory », *European Journal of International Relations*, vol. 9, No.1, 5-35.
- Chivallon C., 2004, « Espace, mémoire et identité en Martinique », *Annales de la Géographie*, vol. 113, No.638-639, 400-424.
- Cristescu J., 2003, « Coopérations en Europe du Sud-Est », *Le Courrier des pays de l'Est*, vol. 9, No.1039, 17-30.
- Chaveneau-Lebrun E., 2001, « La Ligne-Frontière inter-entités : nouvelle frontière, nouveau pays ? », *Balkanologie: <http://balkanologie.revues.org/index688.html>*, vol. 5, No.1-2, 31 mai 2008, 11 p.

- De Witte B., 2002, « Politics versus law in the EU's approach to ethnic minorities », in Zielonka J. (ed.), *Europe Unbound: Enlarging and Reshaping the Boundaries of the European Union*, New York, London, Routledge.
- Déréns J.-A., 2008, *Balkans : la mosaïque brisée. Frontières, territoires et identités*, Paris, Editions du Cygne.
- Déréns J.-A., 2002, « De la Hongrie à la Bosnie-Herzégovine, Dans les 'corridors de développement' de l'Union européenne », *Le Monde Diplomatique*, 12-13.
- Devatak R., 2005, « Critical theory », in Burchill S. et al. (eds.), *Theories of International Relations*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- Di Méo G., 2008, « Le rapport identité/espace - éléments conceptuels et méthodologiques », *Non publié, Disponible en ligne* : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281929/en/>, 13 p.
- Dieckhoff A., Jaffrelot C., 2004, « La résilience du nationalisme face aux régionalismes et à la mondialisation », *Critique internationale*, vol. 2, No.23, 125-139.
- Diez T., Hayward K., 2008, « Reconfiguring spaces of conflict: Northern Ireland and the impact of European integration », *Space and Polity*, vol. 12, No.1, 47-62.
- Dimitrijevic D., 2000, « De l'utilisation idéologique de la notion de culture en général et dans les Guerres en ex-Yougoslavie en particulier », *La Lettre de l'ARA - Numéro spécial : Regards sur les Europes : une anthropologie impliquée dans les Balkans*, No.44, 11-14.
- Dimitrijevic D., 2002, « Frontières symboliques et altérité : les guerres en ex-Yougoslavie », *Etudes Balkaniques*, No.9, 93-113.
- Drouet M., 1997, « Citoyenneté dans un État pluri-national : Le cas de l'ex-Yougoslavie », *Balkanologie* : <http://balkanologie.revues.org>, vol. 1, No.1, 2 juin 2008, 15 p.
- Duffield M., 2002, « Social Reconstruction and the Radicalization of Development: Aid as a Relation of Global Liberal Governance », *Development and Change*, vol. 33, No.5, 1049-1071.
- Elster J., 1986, *Le Laboureur et ses enfants : Deux essais sur les limites de la rationalité*. Paris, Editions de Minuit.
- Foucher M., 2007, *L'obsession des frontières*, Paris, Perrin.
- Gagnon A.-G., Jouve B., 2006, « Métropoles, diversité culturelle et changement politique », in Gagnon A.-G., Jouve B. (dir.), *Les métropoles au défi de la diversité culturelle*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1-46.
- Garde P., 2004, *Le discours Balkanique. Des mots et des hommes.*, Paris, Fayard.
- Genestier P., Jouve B., Boïno P., 2008, « L' aménagement urbain et territorial, entre post-keynesianisme et néo-keynesianisme », *Métropoles* : <http://metropoles.revues.org/3583>, No.4, 23 Décembre 2008, 24 p.
- Guichonnet P., Raffestin C., 1974, *Géographie des frontières*, Paris, PUF.
- Gossiaux J.-F., 2002, « La Fin des Yougoslaves ou l'ethnicité toujours recommencée », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 26, No.1, 53-68.
- Grillo R., 2007, « Betwixt and Between: Trajectories and Projects of Transmigration », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 33, No.2, 199-217.
- Heinen J., 2006 « Femmes et politiques municipales en Europe », in Gagnon A.-G., Jouve B. (dir.), *Les métropoles au défi de la diversité culturelle*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 113-136.

- Independent International Commission on Kosovo, 2001, « The Follow-up of the Kosovo Report. Why Conditional Independence ? », Solna, Tryckeriet Åsbrink Grafiska, 44 p.
- Jenson J., 2005, « La citoyenneté : ses frontières et ses lisières. » Leçon dans le cadre du colloque : *La citoyenneté dans tous ses états*, Bruxelles, 23 Mars 2005, 11 p.
- Jovic D., 2001, « The desintegration of Yugoslavia, a critical review of explanatory approaches », *European Journal of Social Theory*, vol. 4, No.1, 101-120.
- Krulic, J., 1998, « Le titisme, originalité et banalité d'un communisme », in Gervereau L., Tomic Y. (dir.), *De l'unification à l'éclatement. L'espace yougoslave, un siècle d'histoire*. Paris, Musée d'histoire contemporaine, BDIC.
- Mahieu S., 2000, « La Question du 'Premier Occupant' dans les Balkans », *La Lettre de l'ARA - Numéro spécial : Regards sur les Europes : une anthropologie impliquée dans les Balkans*, No.44, 32-34.
- Martouzet D., 2007, « L'urbaniste est-il en mesure de créer les conditions spatiales de l'urbanité », in Boudreault P.-W., Jeffrey D. (dir.), *Identités en errance. multi-identité, territoire impermanent et être social*, Québec, Presses Universitaires de Laval, 93-113.
- Masson D., 2002, *L'utilisation de la guerre dans la construction des systèmes politiques en Serbie et en Croatie : 1989-1995*, Paris, L'Harmattan.
- Meehan E., 1996, « European integration and citizens' rights: a comparative perspective. » *Publius*, vol. 26, No.4, 99-121.
- Mink G., Neumayer L., 2007, *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris, La Découverte.
- Neveu C., 2004, « Les enjeux d'une approche anthropologique de la citoyenneté », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 20, No.3, 89-101.
- Paasi A., 2001, « Europe as a social process and discourse. Consideration of place, boundaries and identity », *European Urban and Regional Studies*, vol. 8, No.1, 7-28.
- Raffestin C., 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec.
- Rémy J., 1984, « Centration, centralité et haut-lieu : Dialectique entre une pensée représentative et une pensée exploratoire. », *Revue de l'Institut de Sociologie*, No.3-4, 449-486.
- Resnick P., 2006, « Nationalisme et Cosmopolitisme », in Dieckhoff A., Jaffrelot C. (dir.), *Repenser le nationalisme, théories et pratiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 397-421.
- Reus-Smith C., 2005, « Constructivism », in Burchill S. et al. (eds.), *Theories of International Relations*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- Roux M., 2001, « Où en est-on dans les Balkans ? », *Hérodote*, vol. 4, No.103, 92-101.
- Rupnik J., 2007, « Les Balkans et la Pax Europea », in Rupnik J. (dir.), *Les Banlieues de l'Europe. Les politiques de voisinage de l'Union Européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 127-149.
- Schnapper D., 1997, « The European debate on citizenship », *Daedalus*, vol. 126, No.3, 199-222.
- Schöpflin G., 1991, « Nationalism and national minorities in East and Central », *Journal of International Affairs*, vol. 45, No.1, 51-65.
- Simonsen S. G., 2005, « Addressing ethnic divisions in post-conflict institution-building: Lessons from recent cases », *Security Dialogue*, vol. 36, No.3, 297-319.
- Todorova-Pirgova I., 2001, « Langue et esprit national : mythe, folklore, identité », *Ethnologie française*, vol. 31, No.2, 287-296.

- Tuathail G. Ó., 2000, « Borderless worlds: problematizing discourses of deterritorialization in global finance and digital culture », in Kliot N., Newman D. (eds.), *Geopolitics at the End of the Twentieth Century: The Changing World Political Map*, London, Frank Cass.
- Vanier M., 2008, *Le pouvoir des territoires : essai sur l'interterritorialité.*, Paris, Economica, Anthropos.
- Velasco-Graciet H., Bouquet C., 2005, « Introduction », in Velasco-Graciet H., Bouquet C. (dir.), *Tropisme des frontières : Approche pluridisciplinaire*, Paris, L'Harmattan, 9-14.
- Wieviorka M., 2005, *La différence. Identités culturelles : enjeux, débats et politiques.*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube.
- Wieviorka M., 2007, « Introduction », in Wieviorka M. (dir.), *Les Sciences sociales en mutation*, Auxerre, Editions Sciences Humaines, 9-21.

NOTES

1. En particulier en permettant l'organisation d'élections démocratiques après les conflits, par l'assistance dans les réformes judiciaires, et par le travail du Tribunal de Paix pour l'ex-Yougoslavie (TPY), même si ce dernier est encore aujourd'hui fortement contesté par la population.
2. Car l'enjeu concerne en Yougoslavie des réconciliations, et pas seulement une seule (Bieber, 2002).
3. Les fonctions de haut-représentant international en Bosnie-Herzégovine et de représentant spécial du secrétaire général de l'ONU au Kosovo ont presque toujours été assurées par des diplomates européens (leurs adjoints étant américains). Depuis 2003, les forces européennes ont, via l'opération policière EUPM et l'opération militaire EUFOR ALTHEA, pris le relais de la Force de Stabilisation de l'OTAN (SFOR) en Bosnie-Herzégovine. De 2003 à 2006, l'UE a également assuré en Macédoine des missions militaires (EUFOR Concordia), policières (EUPOL Proxima) et de conseil policier (EUPAT). Enfin, depuis 2008, l'Union européenne a lancé la mission EULEX, Mission pour la promotion de l'État de Droit au Kosovo, en soutien de la MINUK, mission d'administration intérimaire des Nations-unies au Kosovo, en place depuis 1999, et en coopération avec la KFOR, « Kosovo Force » de l'OTAN.
4. Durant les années 1990 et jusqu'en 2006, deux programmes européens de pré-adhésion ont successivement concerné les pays de l'ex-Yougoslavie et l'Albanie : d'abord non exclusivement par l'intermédiaire de PHARE (Programme d'aide à la reconstruction économique de la Hongrie et de la Pologne) ; puis au travers d'un programme spécifique à l'Europe du Sud-Est : CARDS (Assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation). Ces deux programmes comportaient des volets coopération transfrontalière, qui sont restés néanmoins financièrement moins soutenus, politiquement moins déconcentrés et géographiquement moins couvrants qu'au sein de l'IAP actuel.
5. L'intervention au Kosovo était le fait de l'OTAN et non de l'UE (ce qui a créé des désaccords persistants entre différents membres de l'OTAN sur l'avenir de la région). Néanmoins, la crédibilité de l'UE en termes de sécurité reste dépendante des résultats (aujourd'hui discutables) en ce qui concerne la stabilisation de l'ancienne province yougoslave.
6. C'est-à-dire la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Macédoine, ainsi que la Moldavie et l'Albanie. La République Fédérale de Yougoslavie (comprenant alors la Serbie, le Kosovo et le Monténégro) ne l'a signé qu'en octobre 2000 après l'élection de Kostunica à sa tête.
7. Souligné par l'auteur.
8. Lors du sommet UE/Balkans de Zagreb en 2000, puis de nouveau au sommet de Thessalonique en juin 2003 et régulièrement par la Commission européenne par la suite. Cf. les nombreux

discours des commissaires successifs en charge de l'élargissement sur le site de la Direction Générale (DG) de l'Élargissement de la Commission Européenne.

9. Si le droit des minorités reste d'abord un « *produit d'exportation* », plusieurs membres comme la France se gardant bien d'appliquer ce nouveau principe, ce dernier intègre en 2004 le droit communautaire sous l'effet de l'élargissement à l'est et en particulier du lobbying de la Hongrie (Mink et Neumayer, 2007 ; De Witte, 2002 ; Besseney-Williams, 2002).

10. La Croatie a déposé sa candidature officielle en 2003 puis a entamé les négociations en vue de son adhésion en 2005, négociations terminées en 2011, pour une intégration prévue le 1^{er} Juillet 2013 ; la Macédoine a déposé sa candidature en 2004 (acceptée par le Conseil en 2005, mais les négociations n'ont pas été ouvertes car bloquées par la Grèce depuis), le Monténégro a candidaté en 2008 (accepté en décembre 2010 avec des négociations ouvertes en juin 2012) et la Serbie en 2009 (candidature acceptée en mars 2012), sans que l'épineuse question du statut du Kosovo ne soit réglée. Pour compléter ce rapide portrait régional, rappelons que depuis 2004 la Slovénie est le seul pays issu de la dissolution de la Yougoslavie à faire déjà partie de l'Union européenne. La Bosnie-Herzégovine reste en 2012 le seul pays d'ex-Yougoslavie (avec le Kosovo) à ne pas avoir déposé de dossier de candidature à l'UE.

11. Entretien à la Commission européenne, juin 2011.

12. ALECE ou CEFTA en anglais.

13. Les Eurorégions, qui n'ont pas de modèle type ou de définition juridique, sont des structures dont l'objectif est « *de constituer une communauté de travail avec des structures de consultation et d'information transfrontalière* ». La majorité des États appartenant au Conseil de l'Europe sont signataires de la Convention-cadre de Madrid, dans laquelle ils s'engagent à « *faciliter ou favoriser* » les initiatives de coopération transfrontalière émanant de leurs collectivités ou autorités territoriales. D'abord concentrées au nord et à l'ouest de l'Europe, de plus en plus d'Eurorégions ont été instituées à l'est et au sud de l'Europe à partir des années 1990 (Audéoud, 2006).

14. Plus précisément, l'UE soutient les projets visant à développer l'économie et le tourisme, les liens sociaux-culturels, la protection de l'environnement et de petites infrastructures. Ces programmes sont pensés en articulation avec des politiques européennes plus larges (e.g. des politiques géographiques tel que le projet Danube ou des politiques culturelles telle que la politique sur les Roms) ; cf. site de la DG Politique Régionale de la Commission européenne consacré à l'instrument d'aide à la préadhésion : http://ec.europa.eu/regional_policy/thefunds/ipa/crossborder_fr.cfm

15. Cf. par exemple le site de la coopération transfrontalière IPA Croatie-Serbie : <http://www.croatia-serbia.com>, consulté le 15/01/2010.

16. Selon Paul Garde (2004), « *le trait distinctif de la nation moderne est que, [...] elle prétend être un ensemble exclusif (pas de double appartenance) possédant ou aspirant à posséder tous les attributs jugés nécessaires : un nom, une langue et une culture, une histoire glorieuse, un État, un territoire bien délimité et même (au moins dans l'esprit de certains) une population homogène dans cet État. S'il s'agit d'une nation de tradition orthodoxe, elle doit en outre avoir une Eglise* ».

17. Sont cités les traités de : Versailles, St Germain-en-Laye, Neuilly (1919), Trianon et Sèvres (1920) et Lausanne (1923).

18. Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, Monténégro, Serbie et Slovénie.

19. Par exemple, les responsables politiques croates portaient alors le discours « *d'une incompatibilité civilisationnelle entre la Croatie et la Serbie* », d'un clivage culturel infranchissable entre l'Europe occidentale, à laquelle la Croatie selon cette rhétorique appartiendrait, et le monde non civilisé, l'altérité négative, caractérisé pour les croates par l'orthodoxie puis par l'Islam. La question du Kosovo illustre également bien cette recherche de lien entre histoire et

territoire. En effet, ce dernier fait l'objet d'une double revendication : « *les Serbes y voient le berceau de leur nation, alors que les Albanais affirment leur filiation avec les Illyriens* » (Mahieu, 2000). Et Dejan Dimitrijevic (2000) identifie aussi pour les bosniaques le besoin de se différencier des Serbes et des Croates en redéfinissant leur histoire et leur culture pour se présenter comme « *un groupe culturel et politique homogène face à des ennemis identifiés* ».

20. En particulier en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, dans une moindre mesure en Macédoine, au Monténégro, en Serbie et en Croatie.

21. Défini ici comme territoire ayant comme particularité d'être traversé par une frontière.

22. Et même inter-entités en Bosnie-Herzégovine (cf. Chaveneau-Lebrun, 2001).

23. Pas toujours, par exemple dans le cas de la frontière Serbie-République Serbe de Bosnie (région dont le peuplement est aujourd'hui majoritairement serbe), les relations entre habitants de part et d'autre de la frontière ne sont pas nécessairement interethniques.

24. Et dans certains cas à l'échelle d'entités, comme en Bosnie-Herzégovine, ou à l'échelle d'anciennes provinces autonomes comme au Kosovo. Ce raisonnement peut aussi être mené à une plus petite échelle géographique et concernait alors des villes, des villages ou des quartiers. Cf. les nombreux travaux actuellement développés sur Vukovar, Sarajevo ou encore Skopje.

25. Partant du postulat que la frontière « *favorise l'émergence de lieux d'hybridation* » (Groupe frontière, 2004).

26. Considérant que la frontière est « *un objet mis en place par un pouvoir dont le projet politique est de s'affirmer et de se distinguer des autres entités territoriales* » (Groupe frontière, 2004).

27. On peut voir dans les qualificatifs utilisés par Jacques Rupnik (apprentissage, empire) une volonté (assumée ?) de mettre en exergue les tendances néocolonialistes de l'UE dans ses relations avec les pays de l'ex-Yougoslavie, le processus d'élargissement plaçant ces derniers dans une situation de domination par rapport aux exigences de l'UE (adoption de l'acquis) et de chacun de ses membres. Ces derniers en profitent parfois pour régler des différends à leur avantage. C'est par exemple le cas de la Slovénie qui a usé de son statut de membre pour négocier assez avantageusement le tracé de sa frontière avec la Croatie à la fin des années 2000 ; ou (comme précisé auparavant) de la Grèce qui bloque l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Macédoine à cause du nom choisi par cette république.

28. Si on prend l'exemple concret de la coopération transfrontalière Croatie-Serbie, celle-ci ne pourra contribuer aux réconciliations interethniques que si elle permet un rapprochement entre individus se déclarant croates, serbes ou appartenant à un autre groupe (e.g. Hongrois, Roms) en Croatie, en Serbie, entre Croatie et Serbie.

29. Independent International Commission on Kosovo, « *The Follow-up of the Kosovo Report. Why Conditional Independence ?*, » 113.

30. Il est fait ici référence au concept défini par Martin Vanier (2008).

31. Par territoire, nous entendons un espace socialement construit et approprié qui constitue à la fois un référent identitaire, un cadre de régulation et un périmètre pour l'action publique (Vanier, 2008).

32. L'identité ne constitue pas simplement une catégorie sociale ou individuelle, mais aussi, et c'est fondamental, une catégorie spatiale, puisque les idées de territoire, de soi et de nous requièrent toutes des lignes de division symboliques, physiques et/ou socio-culturelles avec l'Autre (Paasi, 2001).

33. Ces marqueurs symboliques sont les plus évoqués dans le cas français comme contribuant à décliner la nation dans son identité. Ils nous semblent a priori également pertinents dans le cas de l'ex-Yougoslavie.

34. Comme précisé dans la partie précédente à partir des écrits d'Ulrich Beck, nous critiquons sans pour autant nier cette réalité.

35. Bien que l'État central n'ait cessé dans les années 1970 et 1980 d'essayer de combattre le protectionnisme des autorités locales en promouvant la « *constitution d'un marché unique yougoslave* » (Drouet, 1997).

36. Nomenclature des Unités Territoriales pour les Statistiques.

37. Constat initialement fait par les auteurs sur les nations sans État qu'il semble pertinent de mobiliser dans le contexte post-yougoslave.

38. De manière similaire, des approches féministes ont démontré l'assignement des femmes aux politiques sociales, jouant sur leurs images de mères, ce qui conduit à perpétuer les rapports de genre sans les transformer. Voir notamment à ce sujet le travail de Jacqueline Heinen (2006).

RÉSUMÉS

Durant les années 1990, les conflits ethniques en Yougoslavie ont conduit à la fragmentation et à la recomposition des territoires et des populations autour des groupes ethniques majoritaires. Les interventions successives de la communauté internationale, basées sur un a priori consociationnel et la volonté d'en finir avec la guerre, ont contribué à renforcer l'ethnisation des territoires, des sociétés et des politiques.

Si de nombreuses recherches montrant les limites de ces interventions ont déjà été menées, peu sont dédiées à de possibles alternatives. L'objet de cet article est de discuter de manière théorique et critique de la possibilité d'émergence d'un nouveau dialogue politique et social en ex-Yougoslavie au travers des politiques de coopération transfrontalière d'inspiration européenne, et plus précisément de discuter leurs possibles liens avec les processus de réconciliation interethnique.

During the 1990s, ethnic conflicts in the Western Balkans have led to a fragmentation and a recombination of territories and populations mainly around the major ethnic groups. Based on a consociational approach and a pragmatic position of bringing the war to an end, the International Community interventions that followed have reinforced the ethnisation of territories, societies and politics.

While there is much research being conducted to highlight the limits of such an approach, there is still too little work devoted to possible alternatives. The aim of this paper is to theoretically and critically discuss to what extent new political and social dialogue may emerge in former Yugoslavia through cross-border cooperation (promoted in particular by the EU) and to consider the possible links of this with interethnic reconciliations.

INDEX

Mots-clés : Élargissement de l'Union européenne, Coopération transfrontalière, Réconciliations interethniques, Ex-Yougoslavie

Keywords : Enlargement of the European Union, Cross-border cooperation, Interethnic reconciliations, Former Yugoslavia

AUTEUR

CYRIL BLONDEL

Doctorant en Aménagement de l'Espace - Urbanisme et en Science Politique

UMR CITERES (CNRS 7324), Université de Tours

cyrblondel@yahoo.fr